

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de l'Équipement du Territoire
Direction de L'Éducation et des Collèges
12351

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 14 DECEMBRE 2018
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

OBJET : BP 2019 : Délégation collèges.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée aux collèges, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Il définit les orientations et les principales actions de la délégation aux collèges pour l'année 2019.

L'éducation est un enjeu essentiel pour l'avenir de nos concitoyens et l'une des grandes priorités du Département. Elle constitue l'élément indispensable d'une intégration sociale réussie, qui passe par la mise en œuvre d'une politique fondée sur l'égal accès de tous les jeunes aux savoirs et l'amélioration des conditions d'études des collégiens.

C'est pourquoi la collectivité a lancé le plan Charlemagne, que vous avez approuvé le 17 octobre 2017. Ce plan départemental pour l'éducation (2017 / 2027) représente un engagement exceptionnel du Département en faveur de tous les collégiens de Provence pour leur offrir :

- des établissements neufs ou rénovés ;
- des établissements numériques 3.0 ;
- un accompagnement pour réussir leur scolarité.

Le Département consacrera en 2019 (hors masse salariale) plus de 178 millions d'euros de crédits de paiement à sa politique éducative, contre 139 en 2018.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les principaux dispositifs mis en œuvre sont les suivants :

1/ Les dotations de fonctionnement des collèges publics, que vous avez votées lors de la DM2 de 2018, afin de permettre aux collèges de voter leur budget prévisionnel fin 2018 et de fonctionner tout au long de l'année 2019.

2/ L'exploitation des collèges publics, soit pour l'essentiel l'exploitation des chaufferies et l'achat du gaz et de l'électricité par le Département pour le compte des établissements. Les crédits sont en forte augmentation (plus de 1.500.000 €), du fait notamment de la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité.

3/ La maintenance des collèges publics

4/ Les dotations de fonctionnement des collèges privés sous contrat, en augmentation de 1.200.000€ du fait de l'intégration décidée de nouvelles dépenses dans l'assiette du forfait d'externat et de la hausse de certaines dépenses pour les établissements publics (gaz, électricité et haut-débit notamment).

5/ Le collège numérique, en augmentation de plus de 460.000 € du fait notamment :

- de l'augmentation des débits informatiques dans les collèges publics, dans le cadre du plan Très Haut Débit (THD), avec le passage progressif de 50 à 100 Mg, afin d'accompagner le développement des usages numériques en classe ;
- le développement du plan de sécurisation des collèges, et notamment de la vidéo protection, qui suppose de déployer une maintenance dans les collèges sécurisés.

6/ Les aides à la scolarité, en augmentation de 975.000 € du fait :

- de la mise en œuvre du programme "La Provence dans mon assiette", avec la création d'une aide départementale à la restauration scolaire, permettant de réduire le coût de la demi-pension pour toutes les familles ;
- de la prise en compte du coût global du kit de fournitures scolaires pour les élèves de 6e, dans le cadre d'un appel d'offres.

7/ Les actions éducatives, en augmentation de 2.390.000 € du fait :

- du financement par le seul Département du dispositif de médiation sociale, compte-tenu du désengagement de l'État et de la professionnalisation du dispositif dans le cadre d'un marché public ;
- de la montée en charge des actions prioritaires départementales : aide à l'orientation et découverte des métiers, visites du camp des Milles, sorties nature, "Passeur de mémoire"... ;
- de la volonté de promouvoir plus fortement les fruits et légumes du terroir, en généralisant progressivement le dispositif d'aide à l'achat de produits locaux, de saison, issus de l'agriculture bio ou raisonnée.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les principaux dispositifs mis en œuvre sont les suivants :

1/ La construction, la reconstruction et la réhabilitation des collèges publics. Ces crédits sont destinés à l'achèvement et à la poursuite de 19 opérations (en phase travaux, appels d'offres travaux, conception ou phase de consultation de concepteurs), et au lancement ou à la poursuite des études préalables pour 13 opérations.

2/ La maintenance des collèges. Les crédits sont répartis entre :

- les travaux de rénovation, notamment consacrés à la mise aux normes pour les personnes handicapées ;
- les travaux de maintenance pour des travaux programmés ou urgents ;
- la poursuite du plan de sécurisation des collèges.

3/ Le collège numérique, avec notamment :

- l'achat de tablettes numériques pour les élèves de 6^e de tous les collèges partenaires, publics et privés sous contrat ;
- la poursuite du plan d'équipement des collèges, notamment en matière d'informatique administrative ;
- la montée en charge du plan de sécurisation des collèges, et notamment de la vidéo protection ;
- les travaux de câblage nécessaires afin d'améliorer la couverture Wifi des collèges ;

- le développement des usages numériques ;
- la poursuite de plusieurs projets techniques qui permettront d'offrir de meilleurs services et d'améliorer la sécurité du système d'informations : modernisation de l'infrastructure serveur et de l'architecture réseau, remplacement du pare-feu actuel par une solution plus moderne, adaptée aux contraintes du collège numérique...

4/ L'équipement des collèges publics, qui permet :

- l'achat et les subventions d'équipement pour les collèges ;
- la poursuite du plan d'acquisition d'équipements de protection individuelle et de vêture pour les agents techniques des collèges (ATC) ;
- le développement de l'équipement des demi-pensions, dans le cadre du programme LIFE en partenariat avec l'Europe et la Région, afin de réduire le gaspillage alimentaire.

5/ L'exploitation des installations thermiques des collèges publics.

6/ La participation aux travaux réalisés par la Région dans les cités-mixtes, ensembles immobiliers comprenant un collège et un lycée. Est notamment créée une importante autorisation de programme permettant le lancement de la construction d'une cité mixte internationale sur le site Euro-Méditerranée, sous maîtrise d'ouvrage de la Région.

7/ La participation aux travaux dans les collèges privés sous contrat, afin d'accompagner les collèges privés dans la réalisation de travaux de sûreté, de mise en conformité des bâtiments, d'accessibilité des personnes à mobilité réduite et d'accès au Très Haut Débit.

8/ Les frais d'études, de programmation, pour le développement de la base de données Abyla, des études thermiques et du 1% artistique.

RECETTES

Les recettes attendues sont essentiellement :

- en fonctionnement, la participation des familles au financement des postes d'agents techniques des collèges (ATC) affectés à la demi-pension ;
- en investissement une participation de l'État dans le cadre de la décentralisation (dotation départementale d'équipement des collèges).

Est à noter la fin de la participation de l'État au plan national numérique (PNN), plan que le Département a décidé de poursuivre seul.

Vous trouverez en annexe 1 une présentation de la répartition des crédits par Direction et par activité.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération suivante.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

